

Nom
Prénom
Affectation administrative

Date :

à M.(Mme) le(la) Directeur(trice) de l'Académie
de la Charente / la Charente-Maritime / des Deux-Sèvres / de la Vienne

s/c M.(Mme) l'Inspecteur(trice) de l'Éducation Nationale

Objet : Demande de congé de formation syndicale

Je soussigné(e) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'1 jour, en application des dispositions de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 en vue de participer à la session de formation organisée par le SGEN-CFDT Poitou-Charentes qui se déroulera du au inclus à, sous l'égide de l'Institut confédéral d'études et de formation syndicales de la CFDT.

Signature

La demande de congé doit être adressée par écrit au chef de service au moins un mois à l'avance. A défaut de réponse expresse au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début de la session, le congé est réputé accordé.

Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes doivent être communiquées avec leur motif à la CAP au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.

A la fin de la session, une attestation constatant l'assiduité sera délivrée afin d'être remise au chef de service au moment de la reprise des fonctions.